

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 mars 2018	3 avril 2018
Quorum 72		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 77		

**Séance du 11 avril 2018**

N°180411-21

L’an deux mil dix-huit, le 11 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,  
M. Philippe DUFOR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN  
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT  
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON  
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. François-Pierre LECLUSE a donné Mme Françoise GUILLOT  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
M. Pascal VANIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Enrick DE BRABANDERE, Jean-Marie GEORGES, Nicolas MOLETTE et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier BOULLARD a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Plan de financement prévisionnel du budget viabilisation du parc d’activités tertiaires et scientifiques**

**N°21**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°170103-18 du 1<sup>er</sup> Mars 2017 créant le budget annexe viabilisation du parc d'activités tertiaires et scientifiques sous la nomenclature M14 en comptabilité de stocks,

Vu la délibération n°170329-19 du 29 Mars 2017 retraçant le plan de financement prévisionnel du budget viabilisation du parc d'activités tertiaires et scientifiques,

Considérant qu'il est nécessaire, au regard du plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous, de prévoir une avance remboursable du budget principal estimée à 178 007 € pour 2018, qui sera remboursée au budget principal au fur et à mesure des ventes des lots viabilisés,

Vu la délibération n°16022-58 du 22 juin 2016 fixant le prix de vente des lots à 15 € le m<sup>2</sup>,

Considérant la nécessité de budgétiser une subvention du budget principal estimée à 1 054 302 € à la fin du plan de financement correspondant à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 Mars 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 29 Mars 2018.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Abstention : Mmes Chauvel et Dujardin (Saint Valery en Caux)
- **accepte le plan de financement repris ci-dessous,**
- **autorise le Président à procéder au versement d'une avance remboursable du Budget Principal vers le budget viabilisation du parc d'activités tertiaires et scientifiques estimée à 178 007 € pour 2018 et remboursée selon l'échéancier prévisionnel,**
- **autorise le Président à verser une subvention du Budget Principal vers le Budget de viabilisation du parc d'activités tertiaires et scientifiques estimée à 1 054 302 € selon l'échéancier prévu pour palier à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains.**



**PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL - BUDGET VIABILISATION PARC D'ACTIVITES TERTIAIRES ET SCIENTIFIQUES**

LIBELLE DES DEPENSES		2017	2018	2019	2020	2021
6	Etudes préalables	42 164.97 €	0.00 €			
0	MOE-honoraires	379 830.00 €	192 534.00 €	91 698.00 €	79 175.00 €	16 423.00 €
4						
5	<b>TOTAL 6045</b>	<b>421 994.97 €</b>	<b>192 534.00 €</b>	<b>91 698.00 €</b>	<b>79 175.00 €</b>	<b>16 423.00 €</b>
6	Total travaux interne ZAE	1 321 000.00 €		618 500.00 €	702 500.00 €	
0	Total travaux de raccordement	824 655.03 €			803 565.00 €	21 090.03 €
5	<b>TOTAL 605</b>	<b>2 145 655.03 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>618 500.00 €</b>	<b>1 506 065.00 €</b>	<b>21 090.03 €</b>
6	Frais divers de gestion	2 847.00 €			2 847.00 €	
0						
8	<b>TOTAL 608</b>	<b>2 847.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 847.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
6	Régularisation TVA	5.00 €	5.00 €			
5						
8	<b>TOTAL 658</b>	<b>5.00 €</b>	<b>5.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 570 502.00 €</b>	<b>192 539.00 €</b>	<b>710 198.00 €</b>	<b>1 588 087.00 €</b>	<b>37 513.03 €</b>
16874	Avance remboursable du budget principal	1 639 288.97 €	0.00 €	0.00 €		1 639 288.97 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 639 288.97 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 639 288.97 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 209 790.97 €</b>	<b>192 539.00 €</b>	<b>710 198.00 €</b>	<b>1 588 087.00 €</b>	<b>1 676 802.00 €</b>
LIBELLE DES RECETTES		20117	2018	2019	2020	2021
7015	Vente de terrains aménagés secteur Nord/St Riquier				508 125.00 €	
7015	Vente de terrains aménagés secteur Sud/Ocqueville					622 500.00 €
774	Subvention exceptionnelle					1 054 302.00 €
7472	Subvention Région		14 532.00 €	198 951.00 €	172 092.00 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 570 502.00 €</b>	<b>14 532.00 €</b>	<b>198 951.00 €</b>	<b>680 217.00 €</b>	<b>1 676 802.00 €</b>
16874	Avance remboursable du budget principal	1 639 288.97 €	178 007.00 €	511 247.00 €	907 870.00 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 639 288.97 €</b>	<b>178 007.00 €</b>	<b>511 247.00 €</b>	<b>907 870.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 209 790.97 €</b>	<b>192 539.00 €</b>	<b>710 198.00 €</b>	<b>1 588 087.00 €</b>	<b>1 676 802.00 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 91... - Séance du 11/04/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/04/18

Date de publication : 17/04/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20180411-180411-21-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2018  
Date de réception préfecture : 17/04/2018